

## Projet du futur centre de traitement des déchets ménagers de Romainville/Bobigny

Petit-déjeuner de travail n°1 –  
Equipement industriel de traitement des déchets ménagers en milieu urbain dense  
Mardi 18 janvier 2017

### SYNTHESE DES ECHANGES

---

<u>Présents :</u>		
Pierre HIRTZBERGER	Directeur Général des Services Techniques	SYCTOM
Didier FOURNET	Directeur de la Mission du Projet Stratégique	SYCTOM
Céline LAFON	Chef de projet Romainville/Bobigny	SYCTOM
Laure KOFFEL	Equipe projet Romainville/Bobigny	SYCTOM
François PIGAUX	AMO Technique – Directeur de la mission	SETEC
Renaud DUPUY	AMO Concertation – Directeur	Néorama
Marie HOMMEAU	AMO Concertation - Cheffe de projet	Néorama
Karine HENNETTE-JAOUEN	AMO Juridique – Avocat associée	Parme Avocats
Jean-François LACROUX	Directeur aménagement et construction	SEQUANO
Loïc LE MANOUR	Responsable d'opération	SEQUANO
Florence BRUYERE	Directrice du projet Plaine de l'Ourcq	SEQUANO
Benoît PEDURTHE-LAUGA	Directeur général des services	Ville de Romainville
Amélie BOURGEOIS	Responsable Développement Durable	Ville de Romainville
Mityananda DORESSAMY	Directeur général des services	Ville de Bobigny
Clotilde EISENBARTH	Directrice de l'urbanisme	Ville de Bobigny
Christophe MACE	Directeur général des services	Est Ensemble Grand Paris
Marion DRISSI	Direction de la prévention et de la valorisation des déchets - Pôle Etudes et Stratégie	Est Ensemble Grand Paris
Nicolas PERILLAT BOTONNET	Directeur de la prévention et la valorisation des déchets	Est Ensemble Grand Paris
Damien CHAN HON TONG	Responsable Développement ZAC Romainville	Est Ensemble Grand Paris
Patrick POCRY	Adjoint au chef de service	Ville de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements - Service des canaux
Martine VAZQUEZ	Chargée de projet Logistique urbaine	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
Clotilde YEATMAN	Chargée de mission Développement durable	CCI de Paris Ile-de-France
Anca DUGUET	Directrice du département Urbanisme, aménagement et territoires	Institut d'aménagement et d'urbanisme de Paris (IAU)
Dominique ALBA	Directrice générale	APUR
Olivier RICHARD	Responsable Déchets Energie	APUR

# **1. Introduction par le Syctom (Pierre Hirtzberger, DGST Syctom)**

Le Syctom remercie les participants à ce premier petit déjeuner qui vise à échanger sur la question de l'intégration urbaine dans le cadre du projet du futur centre de déchets ménagers à Romainville / Bobigny.

## **a. Présentation du Syctom**

Le SYCTOM est un service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers en Ile-de-France, sur un territoire urbain dense. Il couvre 84 communes, soit 5,7 millions d'habitants. Le Syctom traite 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (2015). Il gère 10 unités de traitement implantées en Ile-de-France. Son territoire a été désigné « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet ».

## **b. Présentation du centre de Romainville/Bobigny**

Le site est situé à Romainville en Seine-Saint-Denis. C'est un site historique qui date de 1899. La configuration actuelle du site est la suivante :

- **Un centre de transfert** : pour 17 communes de Seine-Saint-Denis et tout ou partie des 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements de Paris et recevant 350 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles issues des collectes traditionnelles.
- **Un centre de tri** : pour 9 communes de Seine-Saint-Denis et tout ou partie de 10 arrondissements de Paris et recevant 45 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives multi-matériaux.
- **Une déchèterie** : pour la réception des déchets en apport volontaire des usagers particuliers des villes adhérentes du SYCTOM.

L'équipement permet aujourd'hui de trier les emballages ménagers selon les nouvelles règles en vigueur. Une partie du territoire du Syctom est en effet concernée par l'extension de consignes de tri.

Les ordures ménagères résiduelles sont principalement acheminées vers les 3 unités d'incinération du Syctom (sinon vers des centres privés avec lesquels le Syctom a des contrats ou, en dernier recours, vers des centres de stockage en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise).

## **c. Le constat qui a provoqué la réflexion sur l'avenir du site**

L'équipement à Romainville est daté (, approches techniques, intégration urbaine, logistique associée). Il apparaît donc **nécessaire de reconstruire ce site** afin que **la fonctionnalité et l'aspect** de l'usine soient en adéquation avec les évolutions réglementaires relatives à la gestion des déchets et des évolutions urbaines des territoires et des quartiers où est implanté le centre.

Un précédent projet a été mené et abandonné en 2015. L'année 2016 a marqué le début de la **phase d'élaboration de ce nouveau projet**.

Ainsi, le Syctom a initié une réflexion sur le devenir de ce site. Dans ce cadre, de nombreux échanges avec les élus des territoires ont permis de lister les éléments du programme de la future installation qui font **consensus** et ceux qui nécessitent des **discussions**.

## **d. Les objectifs et caractéristiques essentielles du projet**

### **1) Adapter le site à la stratégie visant la fin de la mise en décharge**

- **S'inscrire dans les objectifs de la loi TECV du 17 août 2015 : diminution de 50% du volume des déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 : avant la loi relative à la transition énergétique

pour la croissance verte (TECV), le Sycotom avait déjà un objectif de réduction en totalité de la mise en décharge.

- Mise en œuvre d'une meilleure **valorisation des emballages** et généralisation du **tri à la source des biodéchets**.

## 2) Répondre aux besoins de traitement des déchets ménagers du quart nord-est francilien

- Doter le territoire d'une **installation de proximité**, située au plus proche du bassin de vie
- Réduire l'impact écologique en ayant recours à des **transports alternatifs** : l'objectif est de profiter de la proximité du Canal de l'Ourcq pour transporter le maximum de flux sortants du centre.
- Tenir compte du **territoire**, veiller à la qualité de la vie
- Répondre éventuellement à un besoin énergétique local
- Faire de ce projet **une vitrine pour le Sycotom et le territoire** : technologies de traitement, économie circulaire, gestion logistique des déchets respectueuse de l'environnement

Une carte d'implantation du site à l'horizon 2025 est présentée en séance (page 10 de la présentation PPT). Il est fait remarquer que le site est voisin de nombreuses infrastructures (Canal de l'Ourcq, ex RN3, voies ferrées depuis la Gare de l'Est). La zone fait aussi l'objet d'un important développement urbain (villes de Romainville et de Bobigny, territoire d'Est Ensemble Grand Paris) accompagné de nouveaux moyens de transports publics.

### e. Les caractéristiques du futur projet

- Un traitement **architectural et urbain** de qualité, cohérent avec les autres sites du Sycotom et son environnement voisin.
- L'extension de la capacité des **collectes sélectives multi-matériaux** de 45 à 60 000 tonnes par an (extension des consignes de tri) pour répondre aussi aux politiques locales engagées en faveur des gestes de tri.
- L'accueil, la préparation et le transfert des **biodéchets vers un site externalisé de traitement**. Une partie du gisement pourra être compostée sur site afin de couvrir **les besoins locaux en compost (des riverains ou des services publics espaces verts)**.
- Le maintien de l'activité de **déchèterie** (un service qui a du succès auprès de la population), avec la création d'une **ressourcerie / atelier de réparation**.
- L'usage massif et privilégié de la **voie fluviale** via le Canal de l'Ourcq pour les flux sortants afin de limiter le transport par camions.
- Pour les OMR, 3 approches graduelles envisagées:
  1. La réception et le transfert des OMR vers d'autres sites de traitement du Sycotom (configuration actuelle améliorée par l'usage massif de la voie d'eau).
  2. Une préparation des OMR avec la création d'un stock tampon de CSR et le transfert vers d'autres installations. Ce stock tampon évite la mise en décharge, notamment lors des opérations de maintenance qui peuvent avoir lieu pendant les pics de réception des déchets.
  3. Préparation des OMR et implantation d'une chaufferie CSR pour couvrir les besoins énergétiques du territoire en appoint d'une future solution géothermie actuellement à l'étude par l'EPT Est Ensemble Grand Paris

**f. Le planning envisagé**

Rappel du planning prévisionnel de l'opération :

- 1er semestre 2017 : réalisation des études de faisabilité sur la base d'un ou plusieurs scénarii
- 2ème semestre 2017 : concertation sur les scénarii retenus pour le projet
- Fin d'année 2017 : choix par le Syctom du programme à mettre en œuvre et lancement d'une procédure de consultation pour le futur centre de Romainville / Bobigny
- 2018 – 2019 : Consultation et attribution d'un ou plusieurs marchés de l'opération (en fonction de la procédure retenue)
- Objectif : Mise en service industrielle de la nouvelle installation à partir de 2023 (en fonction du scénario retenu pour la future installation)

Les petits déjeuners sont inscrits dans la démarche de « pré-concertation » lancée par le Syctom. Les discussions actuelles sont des échanges ouverts sur le fond mais qui ne sont pas publics. Ils enrichiront le processus d'élaboration du projet.

Des études préalables seront menées durant le 1er semestre 2017 afin d'étudier les solutions envisagées pour le projet intégrant les besoins, attentes et suggestions issus de la phase d'écoute des territoires et des experts. Ces éléments seront ensuite présentés au public lors de la concertation prévue au 2<sup>ème</sup> semestre de cette année. Cette dernière sera encadrée par un garant, Monsieur Jacques Roudier. L'objectif du Syctom est d'aboutir, fin 2017, à la validation d'un programme pour le futur centre et pour une mise en service prévisionnelle prévue en 2023 (variable en fonction des choix techniques retenus et de la complexité du programme).

Au vue de l'importance de ce centre dans la gestion des déchets que reçoit et doit traiter le Syctom, un des enjeux du projet est de garantir la continuité de service pendant les travaux (réception / transfert des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives multimatériaux).

## **2. Présentation des petits déjeuners de travail (Renaud Dupuy)**

### **Le point sur la démarche de dialogue avec les territoires :**

Le Comité syndical du Sycotm a délibéré le 9 décembre 2016 sur les **objectifs et caractéristiques essentielles du projet et en faveur de la saisine de la Commission Nationale du Début public (CNDP).**

Le 4 janvier 2017, la CNDP s'est prononcée en faveur d'une **concertation préalable avec la nomination d'un garant, Monsieur Jacques Roudier.** La démarche de concertation préalable sera très prochainement définie par la CNDP, et mise en œuvre par le Sycotm.

4 temps d'échanges ont été fixés sur des thématiques essentielles pour la réflexion sur la rénovation du site dans le cadre d'une « pré-concertation » avec les acteurs du territoire :

1. Petit-déjeuner de travail n°1 : 18 janvier - **Intégration urbaine**
2. Petit-déjeuner de travail n°2 : 24 janvier - **Economie circulaire et biodéchets**
3. Petit-déjeuner de travail n°3 : 31 janvier - **Transition énergétique**
4. Petit-déjeuner de travail n°4 : 2 mars - **Emploi, formation et nouveaux métiers**

Les objectifs et l'organisation des échanges :

- **Partager** des expériences sur le sujet en lien direct ou indirect avec le projet, illustrer avec des exemples, des comparaisons
- **Récolter** des avis et suggestions qui pourront **enrichir le projet**, notamment par le biais des études

Les échanges sont libres, en réponse aux questions posées et en fonction de l'évolution de la discussion.

### **3. Les échanges**

Animés par Renaud DUPUY, Directeur de Neorama, avec François PIGAUX, Setec Environnement, Directeur de la mission pour le groupement de l'AMO technique et concertation qui accompagne le syndicat dans le cadre de ce projet.

Rappel des questions :

- Comment **concrétiser la démarche** exemplaire d'intégration urbaine et de traitement de qualité dans un milieu urbain complexe ?
- Quelles **opportunités** présente ce projet de futur centre de traitement des déchets ménagers pour le territoire sur l'aménagement de la zone ?
- Quelles contraintes ?
- Comment **concilier la multiplication des usages** (logistique, transports, utilisation du Canal de l'Ourcq...)? Comment les faire cohabiter avec un équipement de traitement des déchets ?

Renaud Dupuy lance les échanges.

#### **Ville de Romainville :**

La ville de Romainville souhaite savoir quel est le projet avant de réfléchir à son intégration urbaine. Elle se demande en effet comment évoquer l'intégration du site dans un environnement urbain sans en connaître les fonctions.

*Réponse apportée par NEORAMA :*

*Les caractéristiques essentielles ont été présentées en introduction. L'objectif de ce petit-déjeuner est d'associer les acteurs du territoire sur une question précise, connexe au projet, afin de nourrir la réflexion et peut-être de pondérer certains scénarii.*

#### **SEQUANO :**

Sequano se pose aussi un certain nombre de questions. Quel est le niveau de précisions du projet qui sera soumis à la concertation ? Quel niveau de définition ? Sera-t-il possible de questionner les objectifs et les caractéristiques du projet lors de la concertation publique ?

*Réponse apportée par le Sycdom :*

*Les 2/3 des fonctionnalités du projet sont définies (transport fluvial, réception des OMR, des biodéchets et des collectes sélectives multimatériaux, déchèterie / ressourcerie...). Par contre, le dimensionnement final du projet n'est pas encore défini ainsi que le traitement sur place ou non des OMR, et donc la nature de ce traitement le cas échéant.*

#### **APUR :**

L'APUR précise qu'il connaisse bien ce territoire sur lequel il travaille depuis plusieurs années. Aussi, quelques invariants devraient être préservés, quelle que soit la nature du projet final.

Il faut conserver la continuité au bord de l'Ourcq. Il est évidemment possible de bloquer la partie piétonne en semaine (en phase d'exploitation durant le chargement des barges sur le canal) mais pas de façon continue. L'ouverture du chemin de halage aux riverains devra être assurée durant les week-end. Cette contrainte doit être inscrite dans le cahier des charges du programme pour le projet.

Des caractéristiques doivent être fixées pour diminuer la nuisance et favoriser le cadre de vie, et quelque soit l'outil industriel qui sera choisi.

De même, l'eau, les prises d'eau et l'infiltration de l'eau sont de réelles questions. Il faut également veiller au choix des matériaux de construction des bâtiments, au bilan carbone des infrastructures. Aussi, le bâtiment existant n'est pas très vieux : comment sera-t-il recyclé ?

Au regard des coûts des opérations industrielles, le niveau d'exigence sur ces éléments doit être élevé. Les nouveaux processus comme "Réinventons la Métropole" imposent un nouveau regard sur ce qui est innovant et durable.

De plus, l'APUR a déjà mené des exercices d'insertion des grands équipements. Tout ce qui relève de la clôture, des arbres, de la proximité, du lien avec la vie urbaine classique (bureaux, services aux ouvriers...) doit faire l'objet d'une attention particulière.

S'il faut „enrober“ le bâtiment, il faut le prévoir. Il ne s'agit pas de faire un simple "rideau d'arbres". La Métropole en général et la Plaine de l'Ourcq en particulier a besoin de "vert".

Une trame verte est en cours de réalisation, elle doit être prise en considération. Ces sujets doivent construire le projet.

### **Est Ensemble Grand Paris :**

Une partie des caractéristiques du projet est définie. Certaines ne font pas consensus au sein du territoire. Le temps du débat est en cours. Les résultats des études permettront aux acteurs et aux élus du territoire de se prononcer.

La ville de Noisy-Le-Sec doit être concernée par cette démarche car la parcelle de Romainville est à la frontière avec le territoire de cette commune.

L'intégration urbaine est une question importante pour Est Ensemble. Face à un territoire qui est en évolution, des éléments sont en train de se préciser à ce sujet. Le territoire d'Est Ensemble représente un axe stratégique du développement de la métropole.

Le territoire d'Est-Ensemble souhaite que la Métropole du Grand Paris reconnaisse le territoire comme un territoire d'intérêt métropolitain, voire que l'opération du Canal de l'Ourcq soit reconnue comme tel.

L'intégration urbaine est très liée au développement du territoire. Le futur centre de Romainville / Bobigny doit être aussi bien, si ce n'est encore mieux intégré, que les autres sites du Sycotm (Isséane, Saint-Ouen).

Il est aussi important de travailler avec l'aménageur Sequano. Des équipements multi-fonctionnels sont particulièrement attendus par le territoire. Cette future installation en fait partie, elle ne doit pas être un inconvénient mais bien un avantage pour le territoire.

Il faut trouver des moyens pour réaliser l'intégration urbaine de ce projet et c'est au Sycotm de les trouver.

Le processus pour une utilisation harmonieuse du Canal de l'Ourcq avec la Ville de Paris est en cours. Il s'agit de mettre en oeuvre le transport fluvial des ordures ménagères et de valoriser l'ensemble des fonctionnalités du territoire.

Une attente forte existe. Il existe un consensus parmi les élus sur la nécessité d'une installation de traitement des déchets ménagers pour ce territoire, mais ils souhaitent un projet exemplaire en matière d'intégration urbaine.

### **Ville de Bobigny :**

Le Sycotm et la ville de Bobigny ont commencé à échanger au sujet de ce projet. La ville remercie le Sycotm d'avoir initié les échanges avec le territoire dès la phase d'élaboration du projet.

La ville de Bobigny est attentive à un certain nombre de facteurs, comme le choix des procédés de traitement. L'attente est importante au niveau de l'Est parisien en matière de qualité des infrastructures et des aménagements. L'ambition au niveau du territoire est forte. Concernant Bobigny, le Canal de l'Ourcq est le seul point de valorisation sur lequel la ville peut s'appuyer. Avoir recours au transport fluvial implique une certaine

forme de pérennité dans le temps ce qui pose question quant à la valorisation foncière de la ZAC et de ses alentours. Les élus de Bobigny seront très vigilants sur ce point. L'emprise envisagée par le Syctom (occupation totale du terrain en bordure de canal) ne convient pas à la Ville, notamment pour des raisons financières.

Pour les promoteurs, il sera compliqué de valoriser la zone en présence d'un équipement de ce type. La ville précise que la présence de rideaux d'arbres ne changera rien.

### **SEQUANO :**

Sequano précise d'avoir la chance d'intervenir sur un site à fort potentiel, situé à proximité de Paris, disposant d'éléments qualitatifs, avec un foncier en cours de mutation. Des quartiers de ville entiers vont être redéfinis et la desserte en transports va être renforcée (noeud de La Folie, tangentielle Nord, discussions sur une station de métro supplémentaire sur la ligne 5).

L'ambition politique est forte et claire. Elle est axée sur une programmation multifonctionnelle des ZAC: logements, activités et bureaux. Il n'y a pas d'opposition des élus sur le maintien de l'activité du SYCTOM.

Il faut profiter de cette phase d'élaboration pour organiser des réunions de travail et préparer les décisions et positionnements politiques. Ces réunions devraient se tenir lors des études de faisabilité.

Il faut aussi s'interroger sur l'optimisation de l'utilisation de l'espace. Le terme "densifier" est délicat à utiliser. Pour ce projet, il est préférable de réfléchir en terme de "compacité". Il s'agit donc de travailler avec un certain nombre d'acteurs pour avoir une meilleure utilisation de l'espace et des emprises définies.

### **IAU IDF :**

En complément de tout ce qui a déjà été dit, les mobilités locales doivent être abordées. Par exemple, l'accessibilité des employés du Syctom aux transports publics doit être examinée.

### **CD 93 :**

Le Département est en attente d'éléments chiffrés de la part du Syctom sur les différents scénarii afin de mieux les appréhender.

Le Département souhaite également savoir si les trois scénarii seront soumis à la concertation publique.

Enfin, le Département a reçu des sollicitations sur une utilisation potentielle de la parcelle de Mora-Le-Bronze.

#### *Précisions apportées par NEORAMA :*

*Nous sommes aujourd'hui dans la phase de "pré-concertation" qui se trouve en amont de la réalisation des études techniques de faisabilité. Les éléments chiffrés seront communiqués à l'issue de ces études. De même, il est aujourd'hui trop tôt pour se positionner sur les approches proposées pour le projet. Les éléments qui seront soumis à la concertation publique ne sont pas encore définis.*

### **APUR :**

Il sera aussi question de l'optimisation foncière en fonction du programme choisi. Si une partie de l'emprise foncière est libérée, qu'en fait-on ?

#### *Précisions apportées par le Syctom :*

*Une étude d'urbanisme va être menée afin d'étudier comment sur le terrain de Mora-le-bronze peuvent cohabiter des activités de gestion de déchets et d'autres activités de développement de la ZAC écocité. Une partie de la parcelle sera occupée par le transport logistique fluvial.*

### **Ville de Romainville :**

La ville tient à souligner qu'elle n'est pas favorable à la chaufferie CSR, et même "fermement opposée".

Il faut mener une réflexion sur ce site afin de créer d'autres activités pour que ce centre soit une référence. Il est proposé par exemple d'envisager un espace pour les déchets de chantiers. Le lieu est une opportunité unique du



fait des transports et de sa localisation, au carrefour de 3 communes. Il est très connecté et à proximité de Paris. C'est idéal pour créer un laboratoire pour développer des nouvelles techniques.

Il faut en profiter pour créer un lieu exemplaire en matière d'économie circulaire. Les bâtiments pourraient être construits en déchets de chantier pour répondre aux objectifs européens et cela permettrait de favoriser son acceptabilité par la population qui en serait fière. L'usine serait issue de la revalorisation et aurait une faible empreinte carbone, écologique et humaine.

Il s'agit également de travailler autrement la gestion des déchets et d'accentuer les efforts pour réduire la quantité d'OMR et de favoriser celle des biodéchets. Il faut aussi prévoir un lieu ressource, d'animation, d'accueil qui permettrait d'accueillir et sensibiliser les riverains.

### **Ville de Bobigny :**

Une programmation mixte „services / activités“ est actuellement prévue sur le terrain MORA-LE-BRONZE au sein de la ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq. Aussi, il faut effectivement inciter à la compacité et à l'économie d'espace pour le projet.

Il convient également de rappeler que des immeubles d'habitation ne sont pas prévus sur la parcelle mais que 1200 logements sont prévus sur des parcelles avoisinantes.

Il est important de se projeter en 2023, à la date de mise en service de ce nouveau projet . En effet, le secteur aura alors beaucoup évolué. Le challenge est de concevoir un site qui sera mis en service dans 10 ans. Il s'agit notamment d'envisager les loisirs de façon différente que sous le prisme de nos grilles de lecture actuelles. Les usines d'Issy et Saint-Ouen du Syctom seront dépassées en 2023, il faut avoir d'autres références.

### **Ville de Romainville :**

La voie fluviale sur le site de Mora le Bronze doit être privilégiée pour éviter que les gros camions ne passent par des rues habitées (tailles, flux, odeurs des bennes).

### **Est Ensemble Grand Paris :**

La faisabilité des propositions de la ville de Romainville doit être étudiée.

Le territoire d'Est-ensemble souhaite que ce site soit visible. La fonction de traitement du site doit être au coeur de la réflexion. Il est regrettable que le centre actuel ne soit pas visitable par les écoles. Il s'agira d'afficher et d'ouvrir le site, de faire connaître son statut d'établissement public et sa fonctionnalité. Il ne s'agirait pas simplement d'une usine de traitement des déchets mais d'un ensemble de modules, d'un écoparc.

### **Ville de Romainville :**

Il faut en profiter pour changer le statut et la perception du site.

### **Ville de Bobigny :**

Une autre question à se poser : les nouvelles technologies peuvent-elles faire évoluer les flux sortants ? Par ailleurs, des élus de Romainville et de Bobigny vont se rencontrer. Les points de vue des deux collectivités sont interdépendants.

*Réponse apportées par le Syctom :*

*Plus on traite les déchets sur site, moins il y a de déchets sortants. C'est le cas des ordures ménagères résiduelles.*

*Pour les collectes sélectives multimatériaux, avec l'extension des consignes de tri à tous les plastiques, le nombre de matériaux triés est multiplié, ce qui multiplie les flux de sortants.*

*Quoiqu'il en soit, l'idée est bien de faire un centre qui n'aura pas de nuisances olfactives, quel que soit le scénario retenu.*

### **Ville de Paris (Service des canaux) :**

Il est important de rappeler que le Canal de l'Ourcq a une vocation industrielle à la base et depuis son origine.

Depuis quelques années, le Canal a aussi une vocation de loisirs. Pour autant, il est essentiel que ce canal conserve sa vocation industrielle tout en assurant cette dimension "activité de loisirs" le soir et le week-end. Il est nécessaire de faire cohabiter ces deux usages.

Les ports utilisés de façon industrielle sur le Canal (Bondy, Pantin, Aubervilliers, Saint-Denis) ont vocation à rester à leur emplacement. Le Canal est et restera une voie de transport. Les travaux de la Société du Grand Paris vont utiliser les capacités de transport fluvial pour le transport des déblais (avec la création de la gare de la Folie par exemple jusqu'en 2022 qui correspond au summum de la production des tunneliers).

L'utilisation mixte du Canal est un élément important. Le service des Canaux défendra la préservation de l'usage industriel.

Pour rappel, une barge de 600 tonnes équivaut à libérer les routes de 20 camions, sans compter l'impact sur le bilan carbone.

Pour autant, le transport de marchandises avec des ports industriels est en diminution. Il est passé de 1 250 000 tonnes en 2014 à 800 000 tonnes par an. L'utilisation du transport fluvial par le Syctom ne pose pas de difficultés en termes de capacité du canal.

Concernant l'intégration urbaine du bâtiment, il y a deux approches : "je cache ou je montre". C'est un débat d'architecture. On connaît ce même débat sur la Seine. Deux sites peuvent être étudiés pour exemple : l'usine de Lafarge à Paris, Porte de Pantin et l'usine d'EQIOM qui vient d'être réhabilitée. Il est important de montrer l'usine ; il y a par ailleurs des systèmes qui permettent de sortir des matériaux sans interrompre la continuité des activités.

### **Ville de Romainville :**

Il faut montrer l'usine, il n'est pas possible de la cacher car la Ville porte des projets de sensibilisation, de prévention des déchets. Cela serait contreproductif de la cacher.

La ville souhaiterait une précision sur l'emprise de la ressourcerie, et que des études prospectives soient réalisées en plus des études diagnostics d'aménagement. Il s'agit de créer un projet ambitieux et futuriste, de profiter du projet pour construire un laboratoire „Zéro déchet“ qui soit une première. Des associations travaillent en association avec des bureaux de contrôle pour le réemploi de matériaux et leurs projets voient le jour. C'est l'occasion de tester et de développer des produits.

#### *Commentaire de SETEC :*

*Sur la question des déchets de chantiers, il faut préciser qu'en France, on est très limitatif sur le réemploi des matières secondaires. Par exemple, les constructeurs préfèrent travailler avec des granulats dont ils maîtrisent la qualité et la provenance.*

### **Est Ensemble Grand Paris :**

Il faut donc définir les fonctions principales du site pour structurer son dimensionnement. Il est important de hiérarchiser les fonctions envisagées sur ce site. Si on parle de compacité, il conviendrait alors réfléchir à ce qu'il faudrait prioriser sur l'emplacement disponible.

### **CD 93 :**

Il faut aussi réfléchir à la mixité avec d'autres activités qui permettraient de remplir les barges et de diminuer le stockage.

### **Ville de Paris (Service des canaux) :**

Est-ce que le Syctom sait où seront vidées les barges ? En fonction de l'exutoire, le stockage peut diminuer.

*Réponse du Syctom :*

*Le Syctom a déjà recours au transport fluvial. Les barges ne vont pas toutes aux mêmes endroits. La mixité d'utilisation du portique a été envisagée lors du précédent projet. Le Syctom n'a pas encore envisagé la mixité de chargement des bateaux.*

### **Ville de Paris (Service des canaux) :**

Ce point pose la question des affreteurs qui acheminent les produits à différents exutoires. Les lieux de réception de différents flux provenant de deux entités peuvent être différents.

### **APUR :**

L'APUR signale avoir mené une étude sur l'intégration d'équipements industriels en zone urbaine dense, par exemple aux Ardoines à Vitry-sur-Seine (téléchargeable sur la page internet de l'APUR).

### **CD 93 :**

Le plan régional sur la gestion des déchets a été relancé. Est-ce que le projet en tient compte ?

*Réponse apportée par le Syctom :*

*Les plans sont passés de l'échelon départemental à l'échelon régional. Les activités du Syctom représentent la moitié du plan de la région. Des points réguliers sont donc organisés avec le Conseil régional dans le cadre de la concertation qui a été lancée en fin d'année dernière pour définir le nouveau plan régional. Ce plan ne sera approuvé qu'en 2019. La réflexion pour le projet de Romainville s'inscrit donc dans le cadre du plan en vigueur.*

### **Ville de Romainville :**

En face du site, un autre site sera peut-être retenu pour l'exposition universelle de 2025 (Corniche des Forts, 55ha, anciennes carrières). Ce serait une belle vitrine pour montrer qu'un centre exemplaire se situe à proximité.

*Réponse apportée par le Syctom :*

*Le Syctom est partenaire des grands événements internationaux. Dans ce type d'événements, le volet "déchets" est souvent géré au dernier moment par les organisateurs. Ces partenariats permettent au Syctom de s'organiser en amont des événements, d'anticiper les flux de déchets. Pour la COP21, le processus mis en place par le Syctom avec les organisateurs a été efficace. Depuis, les grands organisateurs ont pris le réflexe de faire appel au Syctom, comme pour le projet des JO 2024 et pour l'Exposition Universelle de 2025.*

### **Ville de Romainville :**

Pour le territoire et l'image, cela est très favorable.

### **IAU IDF :**

La Corniche des Forts donne aussi lieu au projet "Parc et hauteurs". Il s'agirait donc de prendre en compte à la fois l'insertion immédiate, notamment paysagère, mais aussi l'insertion dans une trame verte plus large. On pourrait alors envisager par exemple des toitures végétalisées pour le projet, faire du site un maillon dans un corridor vert.

### **CD93 :**

Question : peut-on envisager une occupation éphémère du terrain de Mora-Le-Bronze ?

*Réponse apportée par le Syctom :*

*C'est envisageable. Une demande a été formulée au Syctom par le Département pour utiliser la parcelle afin d'implanter la base vie du chantier du TZEN3 par exemple.*

## **4. Bilan des échanges**

### **Sur la thématique de l'intégration urbaine**

- Importance de la localisation du projet : en Seine-Saint-Denis (fortes attentes de développement, d'infrastructures, de projets vitrines), dans le Grand Paris (transports, axe stratégique...) et dans la ZAC (programmation mixte)
- Recours à la voie fluviale : un invariant à approfondir (mixité d'usages du Canal de l'Ourcq, mixité d'usages du port, mixité d'usages des barges...)
- Importance du respect de la vocation d'usage mixte du Canal de l'Ourcq : l'industriel et le divertissement sont au même niveau. Il s'agit de ne pas dénaturer ces deux éléments qui lui sont constitutifs.
- Réflexion à poursuivre sur l'utilisation de la parcelle de Mora-Le-Bronze et mixité des usages à l'étude, tenir compte du principe de compacité
- Avis majoritaire en faveur d'une architecture qui laisse à voir l'usine, "qui ne la cache pas"

### **Sur d'autres questions liées au projet**

- Profiter de l'opportunité du projet pour être ambitieux en termes de process
- Veiller dès la phase des travaux à mettre en oeuvre une démarche environnementale poussée (choix des matériaux, bilan carbone...)

### **Précisions apportées par le Syctom**

- Sur la démarche de concertation : le processus sera défini prochainement avec le garant de la CNDP.
- Sur les approches techniques retenues pour le projet et les données chiffrées : les études de faisabilité seront lancées prochainement. Les échanges continuent avec les acteurs locaux, en parallèle des petits déjeuners de travail. Ces différentes entrées permettront au Syctom de préciser au cours du premier semestre 2017 ce qui sera soumis à la concertation préalable au second semestre.
- Les nuisances olfactives seront maîtrisées par les solutions techniques adaptées.
- Traiter un maximum les déchets sur site permet de réduire les flux de déchets et produits sortants.